

L'article 24 de la Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées a été adopté le 20 décembre 2006 par l'Assemblée Générale de l'ONU et entériné par 60 pays à Paris le 6 février 2007. Cet article 24 vise à ce que soit reconnu aux familles des enlevés portés disparus le DROIT de SAVOIR. Depuis 2010, cette journée internationale des victimes de disparition forcée est commémorée à travers le monde le 30 août.

Le GRFDA, est une association reconnue d'intérêt général, qui a pour but de recenser les disparus de la guerre d'Algérie (1954-1962), de venir en aide aux familles et de réclamer le DROIT de SAVOIR.

Le 30 août, nos pensées iront particulièrement aux milliers de disparus de la guerre d'Algérie, dont les familles vivent encore dans l'incertitude et le chagrin. Plus de 2000 personnes sont toujours portées disparues, laissant leurs proches sans réponse ni justice.

Le 30 août 2024, sera l'occasion pour le GRFDA et la MAFA de s'associer à cette journée qui sera marquée par 3 manifestations connues à ce jour.

- A Toulon à 11h devant le monument des Martyrs de l'Algérie Française ; porte d'Italie manifestation organisée par le CLAN-R pour la 12<sup>ème</sup> année.
- A Port-Vendres à 10h, à la Redoute Mailly, en hommage aux militaires Français disparus en Algérie manifestation organisée par SOLDIS.
- A Port-Vendres à 18 h à la Redoute Béar, l'inauguration de l'Olivier des Disparus au Monument de Sidi Ferruch sera organisée par les associations "La Mer à boire" et "Pieds-noirs i amics".

Colette Ducos Ader, Présidente du GRFDA et vice présidente de la MAFA sera présente aux cérémonies de Port Vendres